

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 8

DELIBERATION N° 61- 2016

Séance du mercredi 21 décembre 2016

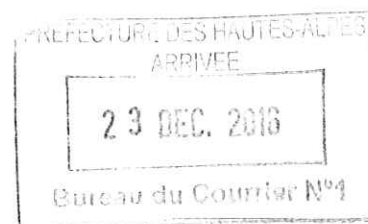
L'an deux mille seize et le mercredi 21 décembre 2016, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Mme Danielle BLANC

Absente excusée : Céline TRUCH

Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Gérard MEYSSONNIER



OBJET : Convention Syme05 – Programme construction réseau Année 2016 – Poste NEVIERES Raccordement MORAND CASTAGNA – AU 16130

Le Maire propose à l'assemblée de signer le projet de convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative au programme de construction de réseau 2016.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes de travaux pour le projet du raccordement MORAND CASTAGNA Poste NEVIERES.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, le 21 Décembre 2016

Le Maire
Rémi COSTORIER